



Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 14/2/24
ID : 048-200069151-20240208-DELIB_2024_017-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 08 février 2024 à 18 heures

Date de Convocation 01 février 2024

| | |
|---|---|
| <p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 27 Votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</p> | <p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 08 février, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY, Jean WILKIN,</p> <p>Représentés : Michel CAPONI pouvoir à Flore THEROND, Michel COMMANDRE pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Sébastien MOREAU pouvoir à Gérard PÉDRINI, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Sébastien MOREAU, Daniel REBOUL, Bernard RIEU</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p> |
|---|---|

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse CHAPELLE

DELIB-2024-017 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS - GAL

Le Conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT les délibérations n°DELIB_2020_051 en date du 9 juillet 2020, n°2021_176 en date du 28 octobre 2021, n°2021_202 en date du 9 décembre 2021 et n°2022-105 en date du 2 juin 2022 portant, entre autres, sur la désignation des représentants au sein du Comité GAL Causses Cévennes ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du nouveau programme LEADER 2023-2027, il convient de désigner les membres du Comité GAL Causses Cévennes, en charge notamment de l'instruction des projets et de la programmation ;

Sur proposition du Bureau :

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le 14/2/24



ID : 048-200069151-20240208-DELIB_2024_017-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉSIGNE le conseiller suivant comme représentant au sein du **Comité GAL Causses Cévennes** :

| Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|---------------------|-----------------------|
| Flore THEROND | Vincent PRATLONG |
| René JEANJEAN | François ROUYEYROL |
| Bdeia AMATUZZI | Claudie MARTIN-PASCAL |
| Christian ALBARIC | Martine BOURGADE |

MANDATE Monsieur le Président pour qu'il notifie cette décision à Monsieur le Président du PETR Sud Lozère,

AUTORISE Monsieur le Président à engager toute démarche utile et à signer tout acte nécessaire se rapportant à ce dossier.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Marie-Thérèse CHAPELLE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.